



# DÉBATS DU SÉNAT

---

1<sup>re</sup> SESSION • 41<sup>e</sup> LÉGISLATURE • VOLUME 148 • NUMÉRO 110

---

## LE PATRIMOINE CANADIEN Le Fonds du Canada pour les périodiques

Questions de

l'honorable Maria Chaput  
et de  
l'honorable Claudette Tardif

Le mardi 23 octobre 2012

## LE SÉNAT

Le mardi 23 octobre 2012

### LE PATRIMOINE CANADIEN

#### LE FONDS DU CANADA POUR LES PÉRIODIQUES

**L'honorable Maria Chaput :** Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat. En avril et mai 2012, j'ai posé des questions sur le Fonds du Canada pour les périodiques, ayant trait à l'aide aux éditeurs.

Honorables sénateurs, je reviens aujourd'hui sur ce sujet. Tous semblent reconnaître qu'il existe des particularités dont ne tient pas compte la formule de financement, et que cette formule, comme je l'ai déjà mentionné, représente un recul pour nos journaux francophones en situation minoritaire, puisqu'ils font face à une réduction assez considérable de l'appui financier qu'ils recevaient jusqu'à présent.

Le gouvernement a toujours montré une volonté d'appuyer les publications de langue officielle en milieu minoritaire. Ma question est la suivante : puisqu'il est maintenant reconnu qu'il est possible de procéder aux ajustements nécessaires à la formule existante de financement, pourquoi ces ajustements n'ont-ils pas encore été faits?

Madame le leader pourrait-elle faire part au ministre Moore de l'urgence d'une directive ministérielle de sa part afin que la formule puisse être adaptée à la réalité spécifique des publications de langue officielle en milieu minoritaire?

[Traduction]

**L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) :** Madame le sénateur pose des questions précises sur des programmes précis. Je me rappelle qu'elle a demandé des renseignements au sujet de ce programme au printemps, et je crois lui avoir répondu alors que divers organismes sont financés par ce programme. Je me ferai cependant un plaisir, comme toujours, de prendre note de sa question. Elle pose des questions précises sur un programme précis au sein d'un ministère précis, et je n'ai pas la réponse à portée de main.

[Français]

**L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) :** Honorables sénateurs, j'ai aussi posé des questions sur ce sujet et, justement, il semble que le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles aurait pu profiter du fait qu'il y a eu moins de demandes au Fonds du Canada pour les périodiques lors du dernier exercice pour faire les ajustements nécessaires au programme sans nuire à l'ensemble des demandeurs. Le problème a déjà été évoqué, décortiqué et exposé.

La solution est bien connue et facilement applicable. Tout le monde attend la directive du ministre. Une lettre a été envoyée par

l'Association de la presse francophone pour réclamer une rencontre avec le ministre. Le ministre va-t-il au moins, finalement, accepter la demande de l'Association de la presse francophone qui, depuis plusieurs mois, voudrait le rencontrer pour lui expliquer le problème de vive voix? Madame le ministre peut-elle nous dire s'il va enfin accepter cette demande de rencontre?

[Traduction]

**Le sénateur LeBreton :** Je serai ravi de transmettre la demande du sénateur au ministre. Comme le savent les sénateurs, ces changements ont été effectués il y a trois ans afin de renforcer le programme. Le but était clairement établi, c'est-à-dire offrir aux lecteurs un contenu canadien de qualité dans les magazines de leur choix.

• (1440)

Je crois avoir dit clairement, lorsque j'ai répondu à ces questions au printemps, que, dans le cadre du Fonds du Canada pour les périodiques, les publications de langue officielle en situation minoritaire jouissent de critères d'admissibilité spéciaux.

Honorables sénateurs, je vais me renseigner au sujet de la situation actuelle du programme et je vais transmettre cette demande au ministre Moore.

[Français]

**Le sénateur Chaput :** Honorables sénateurs, j'aimerais mentionner à madame le ministre que la difficulté s'est produite lors du renouvellement du programme et après que la nouvelle formule ait été développée. Entre-temps, lors des discussions entre les employés du ministère et les communautés, les communautés francophones en situation minoritaire ont découvert qu'il était possible de changer la formule en prenant en considération les besoins particuliers découlant du fait qu'il s'agit d'un journal existant à l'intérieur d'une communauté en situation minoritaire.

Madame le leader pourrait-elle s'informer et s'assurer que le ministre Moore rencontrera effectivement les représentants qui ont demandé à le voir afin de discuter de cette situation?

[Traduction]

**Le sénateur LeBreton :** Je remercie madame le sénateur de sa question. Comme je l'ai mentionné à sa collègue, le sénateur Tardif, je crois qu'il existe des critères d'admissibilité spéciaux pour les publications de langue officielle en situation minoritaire.

Cependant, comme je l'ai dit au sénateur Tardif, je vais soumettre ces questions au ministre du Patrimoine canadien et nous fournirons une réponse écrite.